

Metz, le 26 avril 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN  
Tél : 03 87 28 30 80  
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

SAS LA TENSCH JOLIE  
Représentée par M. HOUÉ Rémy  
73 Parc de l'Argile  
06370 MOUANS-SARTOUX

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la mise en conformité et la régularisation  
du système d'assainissement non collectif du camping La Tensch Jolie à GROSTENQUIN

**Courrier de non opposition**

**RÉF.** : Enregistrement par téléprocédure sur Service-Public.fr

**P.J.** : 1 fiche récapitulative et descriptive du IOTA

Monsieur le Directeur Général,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

• **Mise en conformité et régularisation du système d'assainissement non collectif du camping La Tensch Jolie sur la commune de GROSTENQUIN (57)**

pour lequel un récépissé de déclaration vous a été délivré lors de l'enregistrement du dossier initial en téléprocédure sur Service-Public.fr en date du 30 janvier 2023, puis un second récépissé le 26 février 2023 lors du dépôt d'une note complémentaire, sous le n° DIOTA-230130-135343-365-043, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le descriptif sommaire de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de 57660 GROSTENQUIN où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Copie à :

- Camping La Tensch Jolie – Route de la Tensch à 57670 FRANCALTROFF
- Bureau d'études BEPG – 2, Allée de saint-Cloud à 54600 VILLERS-LES-NANCY

  
Céline DELLINGER